

**MAIRIE DE
POUGUES LES EAUX**

**PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE
AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le : 08/06/2022
Avis de dépôt affiché en mairie le : 08/06/2022
Dossier complet le : 04/10/2022

PC 058214 22 N0003

Par : **Monsieur Clément DE FIGUEIREDO**

Demeurant : **8 Rue Devieur Robelin 58000 NEVERS**

Pour : **Construction d'une maison individuelle**

Sur un terrain sis : **Rue de Maupertuis - Cadastéré : ZV93**

LE MAIRE,

Vu le Permis de Construire susvisé ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 04/07/2007, modifié le 28/02/2008 et le 28/11/2012 et les révisions simplifiées du 28/11/2012 ;

Vu l'avis favorable du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre en date du 16/06/2022 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions du Service Eau/Assainissement/Pluvial de Nevers Agglomération en date du 21/06/2022 ;

ARRÊTE :

Article 1er : Ledit Permis de Construire est ACCORDÉ sous réserve des prescriptions suivantes :

- Les travaux devront être réalisés conformément aux plans et descriptifs joints à la demande.
- Les haies et arbres existants sur la parcelle seront maintenus sauf sur l'emprise de la construction et sur l'accès strict des véhicules.
- Electricité : voir annexe n°1.
- Eau potable, Assainissement et Eaux Pluviales : voir annexe n°2.

Article 2 : Le Maire de POUQUES LES EAUX est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie de la présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 423-7 et suivants du Code de l'Urbanisme.



POUGUES LES EAUX, le 14 octobre 2022

Le Maire,

Sylvie CANTREL